



DEVENEZ EXPERT-E AUX EXAMENS

Branche Administration publique

Participez activement à la formation de la relève de l'administration publique fribourgeoise !

L'ORF Fribourg (Organisation régionale de formation – représentant de la branche administration publique dans le canton) recrute de nouveaux expert-e-s pour la procédure de qualification « Employé-e de commerce CFC ». Engagez-vous pour transmettre vos compétences et contribuer à garantir des examens équitables, exigeants et formatifs.

Profil recherché

Pour pouvoir exercer en tant qu'expert-e aux examens, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Être titulaire au minimum d'un CFC d'employé-e de commerce ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 dans l'administration publique ;
- Être actif/active dans la vie professionnelle (l'activité d'expert prend fin à la retraite) ;
- Avoir suivi le cours de formateur-trice en entreprise (FEE) ;
- Suivre les cours de base pour expert-e-s aux examens ;
- Posséder de solides compétences relationnelles, un sens de l'équité et une capacité à formuler un feedback constructif ;
- Maîtriser le français et/ou l'allemand (niveau C1) – le bilinguisme est un atout apprécié.

Formations requises (prises en charge)

- Cours de base expert-e aux examens (HEFP) – e-learning
- Cours de base spécifique à la branche Administration publique – ½ jour en ligne



- Cours approfondi expert-e aux examens – branche Administration publique – 1 jour en présentiel

Vos missions

- Préparer les examens oraux selon les directives de la branche ;
- Conduire les évaluations de manière équitable et professionnelle ;
- Attribuer ou refuser la qualification professionnelle en motivant clairement la décision dans le procès-verbal.

Conditions d'activité et rémunération

Deux modalités sont possibles :

- **Sur le temps de travail** (avec accord du supérieur hiérarchique via une demande d'activité accessoire) : le temps est comptabilisé comme temps de travail, sans rémunération supplémentaire.
- **En dehors du temps de travail** : une indemnisation est versée par le Service cantonal compétent, selon les heures effectuées et les dispositions légales en vigueur.

Engagement attendu

Nous recherchons des personnes prêtes à s'engager pour une durée minimale de 3 ans, afin de garantir la stabilité et la qualité de l'évaluation.

Intéressé-e ?

Merci d'envoyer votre CV, vos diplômes et une brève lettre de motivation à :

Cheffe experte
Madame Rebecca Zannin
rebecca.zannin@fr.ch
+41 26 305 51 12